

COMPOSITION DES JURYS DE S LECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2024 – 2025

Le Pr sident de l'universit 

- VU** le code de l' ducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Universit  de Tours ;
- VU** la d l gation de signature et de pouvoir du Pr sident de l'universit  n DAJ/n 2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formul e par le Directeur de l'IUT de Tours

D CIDE

Article 1 : D signation des jurys de s lection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'ann e universitaire 2024–2025 sont examin es par un jury compos  des personnes d sign es ci-apr s :

MENTION GESTION ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS P DAGOGIQUES

Parcours m diation scientifique et  ducation   l'environnement (MSEE)

Pr sidente : Anne TAILLANDIER-SCHMITT, MCF HDR
Membres : Laurent BESSE, MCF
Romain DEGRIS, Professionnel
Claire GOUARIN, Professionnelle
J r me LAFITTE, MCF

Article 2 : Affichage

La pr sente d cision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'universit .

Article 3 : Ex cution

Le directeur g n ral des services est charg  de l'ex cution de la pr sente d cision.

Fait   Tours, le 26 janvier 2024

Pour le Pr sident de l'Universit  et par d l gation,

Le Vice-pr sident en charge de la formation et de la vie universitaire



Florent MALRIEU